

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

EPISTEMOLOGIE, LOGIQUE ET ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE 1			
Code	PAKN1B76KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-François STOFFEL (jean-francois.stoffel@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'Enseignement "EPISTEMOLOGIE, LOGIQUE ET ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE 1" prépare les étudiants, d'une part, à des études scientifiques et, d'autre part, à exercer le raisonnement clinique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

Compétence 7 **Concevoir un ou des projets de recherche**

7.3 Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant est capable de :

1. faire preuve (seul) de rigueur et de précision en résolvant correctement des exercices de logique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B76KINA Epistemologie, logique et anthropologie philosophique 1 18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B76KINA Epistemologie, logique et anthropologie philosophique 1 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Epistémologie, logique et anthropologie philosophique 1			
Code	16_PAKN1B76KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-François STOFFEL (jean-francois.stoffel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Epistémologie, logique et anthropologie philosophique 1 » est une activité d'enseignement théorique de base, devant contribuer à préparer les étudiants à quatre années de formation scientifique en développant leur esprit de rigueur et de précision. En vue du raisonnement clinique, elle développe également leur capacité à raisonner.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement "EPISTEMOLOGIE, LOGIQUE ET ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE 1".

Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants:

1. Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable, seul, de faire preuve de rigueur et de précision en résolvant de manière exacte des exercices de logique de même type que ceux vus en cours (vise les capacités professionnelles 1.3 / 7.3).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après avoir fait ressortir la portée et l'utilité de la logique, cette activité d'apprentissage initie les étudiants à la logique des propositions (principalement l'analyse des énoncés, la traduction en langage logique et l'établissement de leur fonction de vérité), en leur faisant découvrir certains principes (tels que la fonction d'implication) auxquels il sera fait appel dans l'activité d'apprentissage « Epistémologie, logique et anthropologie philosophique 2 ».

Démarches d'apprentissage

Cours magistral entrecoupé de nombreuses séances d'exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

La dernière séance est consacrée aux questions et/ou à une mise en situation formative d'examen (« examen blanc » autocorrigé par l'étudiant pour qu'il puisse apprécier lui-même son niveau de connaissance et prendre conscience des erreurs commises).

Ouvrages de référence

M. J. BLAIS: La logique, une introduction, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, Sherbrooke, Les éditions de l'Université de Sherbrooke, 1985, 234 p.

Supports

Diaporama et syllabus disponibles sur la plateforme ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Épreuve écrite durant laquelle l'étudiant évalué manifestera principalement sa capacité à résoudre des exercices de logique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation lors des sessions ultérieures restent identiques aux modalités de la première évaluation.

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Jean-François Stoffel.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).